



# Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

## **POUR SOUTENIR ET RENFORCER LE COLLECTIF AU BÉNÉFICE DE TOUS : ADHÉRER AU SNUIPP-FSU 08 !**

**<https://adherer.snuipp.fr> OU bull. d'adhés' p. 6**

**66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.**

**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR :  
<http://08.snuipp.fr> et sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)**

### **Justice sociale et services publics**

**Droit du travail, fiscalité, emplois aidés, emplois publics, réforme de l'Etat, réforme du logement, réforme du secteur ferroviaire, plan d'économies des hôpitaux, immigration, agriculture, environnement... et bientôt retraites et droits sociaux, privatisations...**

**Dans l'éducation : nouvelles directives pédagogiques sur les "fondamentaux", aucun investissement sensible dans une baisse généralisée des effectifs comparables à nos voisins, gel des rémunérations, accentuation du poids du "mérite" professionnel dans l'évolution de carrière, abandon des instances représentatives des personnels...**

L'objectif est clair : réduire les dépenses publiques et les droits sociaux, censés être de trop lourdes charges dans la compétition économique mondiale. Et pour le justifier : rendre les services publics plus efficaces.

Dans notre secteur, qui peut sérieusement penser que l'on permettra à tous les élèves de devenir des citoyens instruits et émancipés en augmentant le temps de travail des professeurs, en embauchant des personnels contractuels, en diminuant leurs futures pensions de retraites, sans investir plus massivement dans la formation initiale et continue, dans les locaux et les

matériels, dans l'embauche de personnels sociaux, médicaux et psychos pour une prise en charge complète en cas de difficultés graves et/ou persistantes ?

Le "nouveau monde" sent le rance !

Les recettes sont connues et archi-connues et simplistes. Elles ne répondent en rien à la complexité de nos sociétés et aux problèmes auxquels elles doivent faire face.

Tout est dans la comm' et dans le tempo.

On nous mène à marche forcée vers une société avec pour seule finalité le rendement des capitaux.

Les droits sociaux généralisés au sortir du 2e conflit mondial visaient à amener chacun à pouvoir prendre en main sa vie en le protégeant des aléas de la vie économique, familiale, sociale, de santé. La démocratisation du système d'enseignement s'est déployée plus tardivement.

Il y a un fort risque que nous nous retrouvions encore plus nombreux "à poil" devant les rudesses de l'existence.

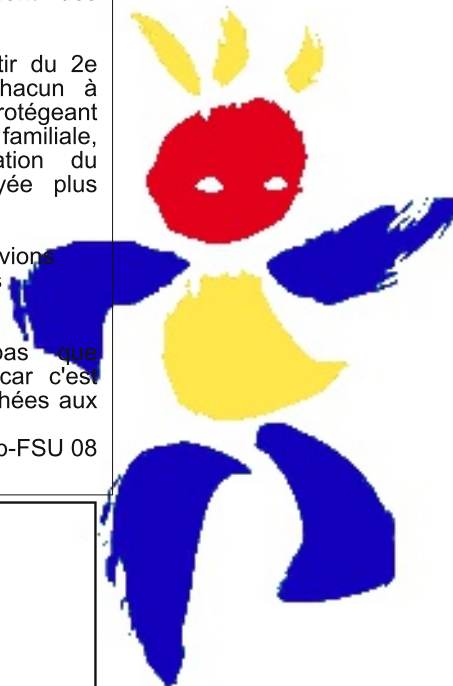
Soyons responsables, n'oublions pas que l'amélioration des conditions de vie, car c'est bien de cela dont il s'agit, ont été arrachées aux prophètes de l'"efficacité économique".

Le bureau du SNUipp-FSU 08

## **CAPD, CTSD, CHS-CTd : CE QUE VOUS ALLEZ PERDRE SI LE GOUVERNEMENT LES SUPPRIME.**

N° 205 Sommaire  
N° CPPAP : 1021 S 08017  
Trimestriel :  
avril-mai-juin 2018 0,50 €

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 : Sans élus ?!
- p. 3 : CTSD juin
- pp. 4-5 : Mouvement  
1ère phase
- p. 6 : HC -  
Redoublement
- p. 7 : Stages SNUipp-  
FSU - Privilèges ?
- p. 8 : Bulletin  
d'adhésion



# PAS TOUCHE AUX COMMISSIONS PARITAIRES !

## Les représentants des personnels : trop lourds !

Alors que le gouvernement envisage ni plus ni moins que de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT, la FSU et le SNUipp lancent une pétition pour la défense des droits de tous les personnels.

MOUVEMENT, PROMOTIONS, TEMPS PARTIELS, DISPONIBILITÉ, LISTES D'APTITUDES, DÉPARTS EN FORMATION CONTINUE...

AUTANT D'OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES QUI RYTHMENT LA VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE DE TOUS LES ENSEIGNANTS ET QUI SONT AUJOURD'HUI PLACÉES SOUS LE CONTRÔLE ATTENTIF DE LEURS ÉLUS DU PERSONNEL.

Or, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement vient de mettre sur la table un projet de réforme qui signe la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc à l'Éducation nationale.

Disparition programmée des Comités hygiène, sécurité et

conditions de travail, réduction drastique des prérogatives des CAPD, « ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration », préviennent la FSU et le SNUipp.

Ils invitent donc l'ensemble des personnels à refuser ces projets et à signer massivement la pétition pour le respect et l'amélioration de leurs droits.



<http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

## SANS VOS ÉLUS SNUIPP-FSU ET REPRÉSENTANTS FSU ARDENNAIS

### Ce que vous n'auriez pas eu et ce que vous n'aurez plus.

- Vous n'auriez pas eu de retour à une vraie 2e phase du mouvement intradépartemental (avec publication des postes et formulation de vœux).
- Vous n'auriez pas eu de note encadrant les services des remplaçants et notamment les récupérations.
- Vous n'auriez pas eu de priorité carte scolaire suite aux "redéploiements" des PDMQDC.
- Vous n'auriez pas eu de groupe de travail sur la HC, pas de demande de prise en compte des retraitables, pas de contestation du barème à la tête du client...
- Vous n'auriez pas eu de demandes répétées de départ en formation spécialisée.
- Vous n'auriez pas les réalités des situations de vos écoles défendues en CTSD.
- Vous n'auriez pas eu contestation des postes à "profil", des avis des IEN pour tout et n'importe quoi, des classements des commissions d'entretien qui permettent de "boucher les trous".
- Vous n'auriez pas eu de groupe de travail sur l'amiante et les pollutions.
- Vous n'auriez pas eu de groupe de travail sur les élèves hautement perturbateurs.
- Vous n'auriez pas les réponses aux nombreuses questions diverses que vous nous soumettez.



## L'intégralité du compte rendu en ligne sur 08.snuipp.fr

### Ordre du jour :

#### Pour consultation

. Approbation des PV du 16 juin 2017, 23 janvier 2018

- 1er degré :

. Ajustement de la carte scolaire

. Rythmes scolaires

#### Pour information

- Service social en faveur des élèves : établissements prioritaires

- QUESTIONS DIVERSES

#### AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE 1ER DEGRÉ :

- Rocroi – Hiraumont : retrait conditionnel maintenu,
- Brioules sur bar : retrait conditionnel maintenu (2 élèves de plus, le DASEN surveille de près, la tendance est à l'abandon, la FSU rappelle les 32 TPS, des inclusions ITEP avec triple niveau.)
- Douzy : retrait conditionnel abandonné,
- Tournes : retrait conditionnel abandonné,
- Givet Charle de Gaulle maternelle : retrait conditionnel abandonné
- Thin-le-Mouthier : implantation conditionnelle maintenue,
- Charleville-Mézières Les Haybions : implantation conditionnelle maintenue (La FSU souligne la forte hausse d'effectif depuis quelques mois : de 234 à 260 : plus 24 élèves. La moyenne affichée ne rend pas compte de la réalité à cause des CP dédoublés. Des remplaçants indiquent avoir la « boule au ventre » pour prendre en charge des CM de cette école difficile en REP+. La FSU rappelle également que le poste E (RASED à aide pédagogique) rattaché à l'école n'est pas pourvu mais le DASEN rétorque qu'il ne peut satisfaire à toutes les demandes.)
- Gespunsart : implantation conditionnelle abandonnée,
- Warcq – Bellevue : abandon du retrait, implantation conditionnelle,
- Charleville-Mézières – Baudin : nouvelle implantation conditionnelle,
- Raillicourt et Jandun : restructuration actée, les mesures deviennent fermes.

Au vu de l'état de la balance des postes, le DASEN souhaite obtenir des moyens supplémentaires (listes complémentaires). Il espère pouvoir lever les conditionnelles à la fin du mois de juin.

La FSU regrette le maintien de mesures conditionnelles à ce moment de l'année. La FSU indique que les équipes attendent ces décisions définitives pour établir l'organisation pédagogique à la rentrée.

#### RYTHMES SCOLAIRES

Ont été communiqués les horaires des écoles qui ne l'avaient pas été au CDEN d'avril.

Une école est en attente pour ses horaires, Jandun-Raillicourt, qui intègre le SIVU de Viel Saint Remy.

Rappel : pour la rentrée 2018, seules 4 écoles restent en semaine de 4,5 jours : Asfeld - Ecole du Pré vers l'Aisne, Monthermé - les écoles du Centre et La longue Haie et Signy le Petit - Ecole Jules Mouron.

#### SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES : RESTRUCTURATION DES SERVICES DES ASSISTANTES SOCIALES,

Le DASEN a présenté la liste des établissements prioritaires où il y aura une permanence des assistantes sociales. La FSU a déploré le manque d'outils d'analyse, de données.

La FSU Ardennes a exprimé sa grande inquiétude quant à la nouvelle organisation du service social en faveur des élèves qui concentre les moyens et les personnels sur quelques établissements, délaissant de facto beaucoup d'autres... alors que tout le monde s'accorde à reconnaître la situation particulière de notre département, que tous les indicateurs mettent en lumière les difficultés scolaires et sociales souvent corrélées... Au nom de la lutte contre les inégalités sociales, scolaires, territoriales, le département des Ardennes ne pourrait-il espérer la création de quelques postes d'assistantes sociales supplémentaires ou la redistribution académique de ces personnels dans les territoires où les besoins sont les plus criants ?

Les établissements retenus sont pour les collèges :

- Charleville : Salengro - Léo Lagrange - Scaroni - Rouget de Lisle
- Sedan : Le Lac - Turenne
- Vrigne aux bois Pasteur
- Carignan
- Bogny sur Meuse
- Nouzonville
- Fumay
- Sault les Rethel
- Revin : George Sand

- Rimogne
- Vouziers : Paul Drouot
- Rethel Sorbon

Les établissements retenus pour les lycées :  
- Charleville : Simone Veil - Armand Malaise  
- Sedan : Jean Baptiste Clément - Le château  
- Revin : Jean Moulin  
- Rethel : Verlaine

Les autres établissements disposeront d'un référent du "réseau" qui interviendra à la demande.

#### QUESTIONS DIVERSES FSU POUR LE CTSD DU MARDI 19 JUIN 2018

##### Pour le premier degré :

- un point a été communiqué sur la liste exacte des écoles bénéficiant d'un PAP à la rentrée (et les incidences sur la balance),

La FSU rappelle que le DASEN s'était engagé à compléter tous les 1/3 de décharge par un PAP pour atteindre une demi décharge, berceau d'accueil pour les PEFS.

Elle demande aussi la liste exacte des écoles en EP à ¼ de décharge complétées par un ¼ PAP.

Les écoles élémentaires et primaires en EP sont concernées, pas les maternelles.

- un point sur le plan de formation 2017-2018,

Animations pédagogiques : suivant les demandes ministérielles d'un recentrage sur les fondamentaux (maths, français) – 18 heures réparties ainsi :

> en maternelle : 2 parcours de 9 h cadre spatio-temporel et dimension affective, langage oral,

> GS CP : lecture écriture au CP (guide orange à la place de langage en GS),

> Cycle 2 : 9 h lecture et 9 h résolution de problèmes,

> Cycle 3 : 9 h langue et 9 h proportionnalité,

Moitié du temps en présentiel, moitié à distance.

Accompagnement REP+ : même modèle que cette année : 3 jours de formation - 3 jours de concertation entre collègues - 3 jours pour les rencontres avec les parents : à confirmer...

3 x 2 jours pour les maîtres de CP et CE dédoublés (différenciation pour ceux qui ont déjà bénéficié de la formation).

Plan de formation à candidature libre probablement réduit.

[...]

- un point sur le nombre et l'évolution des contrats aidés et AE/AESH, selon les missions,

209 contrats : 193 dans le 1er degré (reste 1 CUI hors aide à la scolarisation (assistant directeur d'école), 13 dans le 2nd degré, 3 dans le privé. Proportion de couverture : 81,6% sur l'aide à la scolarisation des élèves handicapés en début d'année, désormais : quasi 100%.

Les contrats à échéance, essentiellement renouvellements en PEC : 25 en février et 26 en avril renouvellement.

Transformation en PEC : en attente des contingents académiques.

AESH : 231 en poste.

43 ETP en transformation AESH en début d'année.

CDisations ? Service mutualisé DSDEN Haute Marne : pas d'éléments.

Inquiétudes par rapport à la rentrée prochaine vu les notifications MDPH et l'incertitude sur les contingents.

La FSU demande communication des notifications et affectations à la rentrée.

[...]

- le plan « Collèges 2018/2019 ? 2020 ? » : quand, entre le 20 juin et le 6 juillet 2018, la large concertation promise sur la question de la restructuration du réseau des collèges ardennais aura-t-elle lieu... ? Un CDEN se tiendra-t-il début juillet comme annoncé ? Le DASEN a indiqué que des arbitrages entre élus étaient en cours. A l'issue de ces négociations, le DASEN indique que la concertation avec l'ensemble des partenaires pourrait démarrer. 22 collèges sur les 35 ont été visités par le vice-président du Conseil Départemental, ce qui lui a permis de se rendre compte de l'état du bâti des établissements. Un constat des coûts du désamiantage et de la mise aux normes d'un collège est comparable à celui de la construction d'une nouvelle structure.

[...]







# ACCÈS À LA HORS CLASSE

## Où en est la DSDEN ?

**La CAPD devant traiter de l'accès à la Hors Classe devait se tenir avant le 31 mai. Or le contingent de promus (64) a été connu trop tardivement et les services de la DSDEN ont été confrontés aux difficultés posées par le nouveau logiciel.**

Le SNUipp-FSU avait demandé la tenue d'un groupe de travail afin de travailler sur la mise en place du nouveau barème qui n'est pas sans poser problème :

- La note de service impose que l'avis de l'IEN et l'appréciation du DASEN ne pourront plus être modifiés ensuite.

De plus, la conception du logiciel fait que seule l'appréciation de l'IEN sera visible sur i-prof, alors que c'est l'avis du DASEN (4 adjectifs possibles) qui est déterminant pour le barème.

- La note de service ne mentionne aucun critère de départage en cas d'égalité de barème (ce qui va forcément se produire). Le SNUipp-FSU intervient pour que l'AGS (Ancienneté

Générale des Services) soit le premier critère de départage et non l'ancienneté dans le grade PE ce qui pénaliserait les ex instituteurs-trices.

Situation des retraitables : Conformément au principe de déroulement de carrière complète sur au moins 2 grades (inscrit dans le PPCR), le SNUipp-FSU demande que la situation des retraitables en 2019 et 2020 fasse l'objet d'une attention particulière.

Egalité Hommes/Femmes : les promotions doivent prendre en compte cette égalité professionnelle et le SNUipp-FSU y sera attentif.

Or, lors du GT du 25 mai, le DASEN n'a pu présenter que de vagues simulations sans pouvoir présenter un barème clair et aucun éclaircissement n'a pu encore être apporté lors de la CAPD du 1er juin.

## REDOUBLEMENT : POSSIBLE, OU PAS ?

### Ce que disent les IEN et ce que disent les textes.

**Dans la période des conseils de cycles pour étudier les parcours d'élève, nous avons été interrogés à propos du nouveau décret fixant les dispositions relatives au redoublement. Maintien possible ou pas ? Avis du conseil des maîtres prépondérant ? Avis de l'IEN prépondérant ? Explications.**

Un décret n° 2018-119 du 20-2-2018 est paru au J.O. du 21-2-2018 (repris dans le BO n°8 du 22 février 2018).

Il modifie les articles du code de l'éducation qui se réfèrent au redoublement.

CE QUE L'ON OBSERVE :

#### 1. Ce qui change.

La possibilité de redoublement n'est plus limitée à la seule situation qui permettait de « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires » mais, plus généralement, « Si l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage » qui n'ont pu être résorbées par « un dispositif d'accompagnement pédagogique » qui a été « immédiatement mis en place au sein de la classe pour lui permettre de progresser dans ses apprentissages ».

Si la possibilité de redoublement est possible elle doit être

envisagée « A titre exceptionnel ».

Le redoublement n'est plus « décidé » mais « proposé ».

#### 2. Ce sur quoi la circulaire insiste.

À plusieurs reprises le décret insiste sur « un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique ».

#### 3. Ce qui n'évolue pas.

À aucun moment, il n'est fait mention des RASED et le « dialogue renforcé » avec les représentants légaux dès que « des difficultés » apparaissent.

En aucun cas dans les textes, il n'est indiqué que l'avis de l'IEN est opposable à la décision du conseil des maîtres, qui plus est quand celle-ci est acceptée par la famille.

Les IEN ne sont donc pas fondés à demander aux familles de faire un recours.

**En conclusion, l'avis de l'IEN est toujours obligatoire mais il n'est pas déterminant, dans la mesure où c'est le conseil des maîtres qui propose le maintien à la famille à la fin.**



# LE SNUIPP-FSU 08 A ORGANISÉ CETTE ANNÉE 3 SESSIONS DE FORMATION OUVERTES À TOUS.

## Compte rendu

LE 15 FÉVRIER SUR LA FICHE DE PAIE ET LES ENJEUX  
SOCIO-ÉCONOMIQUES

C'est au travers de la lecture de sa fiche de paye que chacun a pu comprendre et mesurer les enjeux de notre système actuel : salaires (comparaisons internationales, PPCR, primes...) et prélèvements (retraite, sécu, cotisations...) ont été passés à la loupe et ont fait l'objet de discussions afin de mieux saisir l'impact des différentes réformes et évolutions en cours, au regard de l'actualité et du passé.

LE 10 AVRIL SUR LA MATERNELLE

Les collègues ont pu échanger sur les nouveaux programmes et leur mise en place.

L'intervenant de l'équipe nationale du SNUipp-FSU a pu donner de nombreuses informations sur l'actualité et sur les orientations Blanquer qui semblent en contradiction avec ces mêmes programmes et avec l'école de la « bienveillance ». Les positions du SNUipp-FSU ont été explicitées et des exemples d'actions dans les départements ont été donnés. Un échange sur les pratiques a également eu lieu après le visionnage de vidéos .

## PRIVILÈGES ?

### Des privilégiés ces pauvres qui coûtent un pognon fou à la collectivité et qui restent pauvres !

**Certains émettent l'idée qu'ils pourraient effectuer des petits travaux pour justifier les aides qu'ils perçoivent... Excellente idée mais alors cela ne s'appelle plus aides mais salaires : travailler contre de l'argent cela s'appelle un boulot, donc s'il y a des besoins créons les emplois au lieu de maintenir des personnes dans une situation de précarité insupportable. On arrêtera ainsi les « privilèges » que constituent les aides sociales !**

Des privilégiés aussi les petits personnels de Carrefour qui perçoivent un salaire mensuel brut de 1 573 à 1 750 euros et qui vont voir disparaître 5 000 emplois pendant que leur ex PDG a empoché plus de 13 millions d'euros de primes pour l'année 2017 et qui percevra 517 000 euros de retraite par an !

Des privilégiés les agents de la SNCF qui, au nom de la concurrence, vont voir se dégrader leurs conditions de travail, quitte à aggraver les conditions de sécurité des transports, quand leur PDG Guillaume Pepy engrange un salaire annuel de 450 000 euros pour casser le Service public. Des privilégiés les usagers de la SNCF (qu'ils appellent des clients) qui vont voir disparaître des gares et seront obligés de prendre la route ?

Des privilégiés les personnels hospitaliers qui voient chaque jour leurs conditions de travail se dégrader et qui souffrent de ne plus pouvoir assurer leurs missions auprès des patients ? Des privilégiés les malades qui vont voir leurs hôpitaux de proximité se vider de leurs services et qui iront, quand leurs conditions matérielles le leur permettront, se faire soigner dans les grandes villes ou qui mourront sur la route après un Infarctus ou un AVC

LE 7 JUIN SUR LA QUESTION DES RETRAITES

Des informations très précises ont été apportées au questionnement des collègues sur leur future retraite par un intervenant de l'équipe nationale du SNUipp-FSU et des brochures avec les précisions pratiques ont été distribuées.

Un petit rappel historique sur la construction du système des retraites et sur les réformes successives ont permis de mieux comprendre les enjeux sociaux.

L'équipe du SNUipp-FSU Ardennes, a aussi présenté le calculateur en ligne qui permet à chacun de chiffrer sa future pension.

Ont également été présentées les positions de la FSU face à la réforme à venir annoncée par E. Macron qui risque fort d'aggraver encore la situation.



?  
Des privilégiés les enseignants dont le salaire est le plus faible de tous les pays développés de l'Europe de l'Ouest et dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader ?  
Des privilégiés les bacheliers qui n'auront pas de place dans l'enseignement supérieur ou qui se verront imposer une filière qu'ils n'auront pas choisie ?

Des privilégiés les retraités dont la pension qu'ils ont financée par des cotisations est amputée par la hausse de la CSG ?  
Des privilégiés les migrants qui fuient leur pays où ils sont en danger de mort et qui périssent en mer méditerranée sous le regard indifférent des dirigeants européens ?  
...

La fortune des deux Français les plus riches, Bernard Arnault et François Pinault, a augmenté de 19,4 milliards d'euros depuis le début de l'année 2018. Collectivement, la fortune des treize Français les plus riches a augmenté de 23,5 milliards d'euros, soit une hausse de 12 % depuis janvier.

Et au pays du roi soleil de nouveaux privilèges sont nés : un Président élu a le droit de vivre dans un Palais sans payer de loyer (Madame Merkel loue son appartement et paie des impôts locaux), de manger dans des assiettes à 500 euros pièce, ... Son épouse qui n'a d'autre légitimité que son état civil nous coûte la bagatelle de 440 000 euros par an pour disposer de deux collaborateurs et d'un secrétariat. On se prend à rêver d'un Président célibataire ou d'une Présidente dont le conjoint serait affublé du nom de Premier Damoiseau !

